

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES
DU 10 MAI 2017**

Conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 10 mai, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier MARQUET, maire.

Etaient présents : M. Didier MARQUET, M. Maurice CIRON, Mme Valérie DENEUX, M. Guy DELAMARCHE, Mme Nathalie CORMIER SENCIER, M. Jérôme ALLAIRE, Adjoint, Mme Fabienne DEVINAT, , Mme Sylvie MAYOTE, Mme Alice BRUNEAU, Mme Karine PARIS, M. Laurent BENOIT, M. Christophe BOIVIN, Mme Sandrine MAGNYE, Mme Sandrine GAUTIER

Excusés/Absents : M. Alain CREN, M. Christophe CHARLES, M. David BURON, Mme Amanda LEPAGE,

Absents : Mme Annie DAVARD

Secrétaire de séance : M. Laurent BENOIT

Date de convocation : le 27 avril 2017

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal

Le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2017.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Puis monsieur le Maire retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci.

Ordre du jour :

Patrimoine (commission 25 avril 2017)

Voirie-environnement (commission 3 mai 2017)

Ressources humaines et finances (commission 2 mai 2017)

1. Créances éteintes

2. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Vie scolaire (commission 9 mai 2017)

Point marché fourniture matériel de cuisine

Acteurs de la vie locale (commission 27 avril 2017)

3. Transfert compétence enseignement artistique vers Laval agglomération

Enfance-Jeunesse (commissions 18 avril - 4 mai 2017)

4. Tarifs des activités d'été

Information : Création régies d'avance pour les activités d'été

Questions diverses

Elections législatives

I-Patrimoine (commission 25/04/2017)

Ecoles :

La commission fait le tour des différents travaux déjà réalisés à écoles. Une étude est lancée pour trouver la meilleure solution pour la réfection du plafond.

Une interrogation porte également sur les velux avec ou sans stores, ouvrant ou non ouvrant.

Enfin, pour permettre un rafraîchissement des façades des bâtiments, des devis ont été demandés.

Rénovation toiture salle des Sports :

Le lancement des travaux la 1^{ère} réunion de chantier a lieu le 5 mai. Fermeture de début du mois de juin à fin juillet, un courrier est envoyé aux utilisateurs pour préciser le détail.

Aménagement espace banque alimentaire :

Un local sera aménagé sous la Mairie, pour information la banque alimentaire a déjà été là par le passé à cet endroit. Consultation en cours, le financement sera réalisé sur le budget du CCAS.

Alarme :

Une alarme, identique à celle des vestiaires de foot, va être installée à la maison des jeunes.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

Columbarium :

Il reste deux emplacements. La commission prévoit l'achat d'un nouveau columbarium de 5 emplacements.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

Information :

-Participation financière de 28 370 € est octroyée par la Région pour la rénovation de la salle omnisports, la salle de tennis et la création d'un espace de stockage pour une dépense subventionnable de 308 600 € HT

-Division de la parcelle AC 206 pour réaliser la vente à M. et Mme Cahoreau

II-Voirie-environnement (commission 03/05/2017)

Arbres :

9 arbres à proximité des habitations au niveau du prieuré engendrent des tapis de pollen, source d'allergies. Conseils pris auprès de Sébastien Levesque du CAUE, la commission propose de les abattre. Un devis est établi pour la somme de 420 € TTC.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

Fibre optique :

Une permission de voirie est déposée en mairie pour développer la fibre optique sur la commune. Elle concerne l'implantation de 17 poteaux pour la partie sud du bourg (impasse école, rue des acacias, rue des peupliers...). L'enfouissement n'est pas possible.

Ils seront posés à côté des poteaux téléphoniques actuels. La commission donne un avis favorable pour l'implantation de ceux ci. Le Conseil donne son accord à la condition de vérifier auprès de Laval THD que le passage des lignes ne soit pas réalisé sur les parcelles des particuliers. Les travaux pourront commencer fin mai, pour être opérationnel en 2018.

N°50-10/05/2017 - Objet : Entreprise retenue pour les travaux d'aménagement de la rue du Moulin de la Roche

La commission a analysé différents travaux à réaliser pour aménager la rue du Moulin de la Roche devant le nouveau local de santé : la création de places de parking et la mise en place de mobilier urbain adapté. Des entreprises ont été consultées.

La commission propose de retenir l'entreprise Lochard Beaucé (53) pour un montant de 25 673.25 € HT soit 30 807.90 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-RETIENT l'entreprise Lochard Beaucé (53) pour un montant 25 673.25 € HT soit 30 807.90 € TTC.

-AUTORISE le maire à signer le marché

Le portail des thermes (cour) va être changé. La commission a étudié les différentes propositions. Elle retient l'entreprise Huet M2H, pour un montant de 1834 € HT soit 2 200.80 € TTC.

Accord du Conseil à la majorité et 1 contre.

La commission a donné un avis favorable à la réfection des impasses des Meuniers et des Bourreliers en enrobé de façon à ne pas y revenir régulièrement.

Cheminement piétonnier : sur la route de Maisoncelles à venir vers le bourg d'Entrammes, (nouveau lotissement), la chaussée départementale n'est pas entretenue. Il est proposé de l'entretenir et de créer un chemin piétonnier provisoire, afin que les usagers puissent l'emprunter. Le montant des travaux est évalué à 24 016 euros pour le budget 2018 (montant non définitif).

III-Ressources humaines et finances (commission 02/05/2017)

Finances :

Convention gestion eau-assainissement :

Laval agglomération a demandé de ré-évaluer les charges pour la convention de gestion- eau-assainissement. Lors de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), il a été proposé de retenir la somme de 25.068€ pour la commune d'Entrammes.

Cette somme serait assurée pour 3 années et entrerait définitivement dans l'attribution de compensation.

Attente de la signature d'un avenant à la précédente convention

N°51-10/05/2017- Objet : Créances éteintes 2017

Il est présenté au Conseil la demande de la Trésorerie portant acceptation des créances éteintes. Elles concernent des débiteurs placés en liquidation judiciaire et pour lesquels une clôture pour insuffisance d'actif a été prononcée par le Tribunal de Commerce ou un certificat d'irrécouvrabilité a été délivré par le mandataire judiciaire en charge de la procédure.

Créances éteintes portant sur des factures d'eau: date de prise en charge année 2012-2013-2014, montant global de 507.84€.

La commission Finances-RH propose de donner un avis favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-DONNE un avis favorable à cette demande

-DECIDE d'inscrire cette opération au budget de la commune 2017 à l'article 6542 créances éteintes pour la somme de 507.84 €

Ressources humaines :

Médiathèque

Il est proposé de passer le contrat de l'agent médiathèque à temps plein soit 3h de plus/semaine afin d'éviter les heures supplémentaires liées aux animations et assurer le rayonnage des ouvrages. La fiche de fonction sera revue dans ce sens.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

Formation sauveteur baignade

A l'occasion de cette formation, de nombreuses heures non prévues (temps de trajet, 2 agents sur la même session) ont été réalisées. Il est proposé par la commission de payer ce temps de travail en l'étalant sur 3 mois. La somme globale est proche de 3 000€.

Planning :

Il est proposé d'annualiser la rémunération de 2 agents et arrêter le paiement à l'heure travaillée.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

N°52-10/05/2017 -Objet : Délibération instaurant le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et relative aux modalités de réalisation des heures complémentaires

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 qui fixe pour le personnel civil de l'Etat le régime des IHTS,

Considérant que le personnel de la commune d'Entrammes peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail sur la demande du maire,

Considérant la délibération adoptée le 9 avril 2014 n°73 portant sur l'instauration de l'IHTS pour les agents titulaires et non titulaires de catégorie C,

Il est nécessaire d'y intégrer la catégorie B.

et après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Objet

Le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est institué par référence à celle prévue par le décret n° 2002-60 précité au profit du personnel.

Article 2 : Bénéficiaires

Agents titulaires et non titulaires de catégorie C et B répondant aux conditions réglementaires d'octroi.

| Filière | Grade ou cadre d'emplois |
|----------------|---|
| Administratif | Adjoint administratif Adjoint administratif ppl 2 ^{ème} cl Adjoint administratif ppl 1 ^{ère} cl Rédacteur Rédacteur ppl 2 ^{ème} cl Rédacteur ppl 1 ^{ère} cl |
| Animation | Adjoint animation Adjoint animation ppl 2 ^{ème} cl Adjoint animation ppl 1 ^{ère} cl Animateur Animateur ppl 2 ^{ème} cl Animateur ppl 1 ^{ère} cl |
| Technique | Adjoint technique Adjoint technique ppl 2 ^{ème} cl Adjoint technique ppl 1 ^{ère} cl Technicien Technicien ppl 2 ^{ème} cl Technicien ppl 1 ^{ère} cl |
| Culturel | Adjoint patrimoine Adjoint patrimoine ppl 2 ^{ème} cl Adjoint patrimoine ppl 1 ^{ère} cl Assistant de conservation Assistant de conservation ppl 2 ^{ème} cl Assistant de conservation ppl 1 ^{ère} cl |

Article 3 : Conditions d'attribution

Les heures supplémentaires seront prioritairement récupérées sous forme d'un repos compensateur. Elles ne pourront être indemnisées dans les conditions réglementaires que sur décision favorable du maire. Ne donneront lieu à indemnisation que les heures effectivement réalisées et non récupérées.

Article 4 : Taux

Selon l'indice détenu par l'agent et conformément aux modes de calcul définis par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002.

Article 5 : Heures complémentaires

Les agents titulaires et contractuels à temps non complet peuvent également être autorisés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire. Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement du temps légal par semaine. Les heures effectuées au-delà du temps légal par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires. Les heures complémentaires seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Article 6 : Paiement

Le paiement des heures complémentaires et supplémentaires se fera sur production par le maire d'un état mensuel nominatif constatant le nombre d'heures à payer ou à récupérer par l'agent.

Article 7 : Exécution

Le Maire et le Comptable public sont chargés chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 8 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Gestion de l'été et fermeture de la mairie

15/07, les 12 et 14/08 : fermeture de la mairie

Affichage d'un numéro de téléphone à utiliser en cas d'urgence

Information :

Nettoyage d'un logement pour une question d'insalubrité, deux devis ont été demandés : l'un de 2 880 € HT et l'autre de 2 255 € HT. Le moins disant a été retenu. Cette somme sera refacturée au contrevenant conformément à l'arrêté préfectoral. L'intervention de l'entreprise est prévue le 11 et 12 mai.

IV-Vie scolaire (commission 09/05/2017)

Une plaquette de présentation des écoles (maternelle-primaire) publiques a été réalisée en partenariat avec les commissions communication et vie scolaire. Elle est éditée en 150 exemplaires. A l'aide de cette plaquette, la commission démarchera les nouveaux arrivants.

Travaux du restaurant scolaire-salle des fêtes :

Le maître d'œuvre doit fixer une date commune aux 4 entreprises et les ponts du mois de mai ne s'y prêtent pas. A suivre

Marché de fourniture du matériel pour le restaurant scolaire :

Le marché a été lancé le 21 avril 2016, pour se terminer le mardi 16 mai à 12h00. L'ouverture des plis est fixée le lundi 22 mai à 20h00.

Ecoles :

Dans la même veine que la commission patrimoine pour le rafraîchissement des bâtiments, la commission vie scolaire souhaite trouver des aménagements/améliorer ou changer la décoration intérieur. Pour ce faire, des devis vont être établis.

V-Acteurs de la vie locale (commission 27/04/2017)

Collecte de vêtements :

Une borne de collecte existe sur Entrammes : elle récupère les vêtements. Quelques chiffres : en 2016 : 28m³, 2015 : 23m³. La borne est dite fonctionnelle.

« Le Relais » récupère les vêtements usagés pour fabriquer de l'isolation thermique, acoustique. Quant à ceux en bons états, ils sont mis à la vente dans la boutique « ding fring » (près de la préfecture).

Suite à une réunion à Laval agglomération, la question se pose d'installer 2 bornes de récupération : une pour le Relais et l'autre pour la Croix rouge ; ou que la Croix rouge donne les vêtements usagés au Relais. L'objectif visé un meilleur: tri sélectif.

La Mayenne à table :

Le 14 juillet 2016, l'événement la Mayenne à table a engrangé plus de 30 km de nappes achetées, Le record est validé.

Cette année, l'événement serait reconduit, avec peut être des idées nouvelles comme un feu d'artifice (budget 500 euros), des lampions non volant (fabriqués par des enfants en mémoire des victimes des attentats de Nice..)

Il faudrait des bénévoles disponibles, notamment pour le placement parking.

Un mail a été envoyé aux associations Entrammaises, afin de connaître leur participation ou non.

Local salle omnisports:

Des travaux vont être proposés pour aménager l'espace à l'étage. Les 2 commissions (patrimoine et acteurs de la vie locale) seront réunies pour travailler sur la réalisation de box séparés pour le rangement du matériel des associations. Un escalier devra être installé pour accéder à l'étage et aux box.

Vestiaires football :

L'utilisation du club house en exclusivité a été soulevée par le club de football, la commission autorise l'utilisation du club house par les associations qui sont présentes dans le bâtiment, sauf si un match est prévu.

Le plan du vestiaire a été corrigé par la commission avec l'ajout de détails comme un auvent à venir entre les 2 bâtiments ou les WC hommes/femmes. Pour le chauffage, l'économiste travaille pour savoir ce qui se fait de mieux pour ce type de projet.

La subvention pour le vestiaire de la FFF est accordée, soit 20 000 €. En revanche, la subvention pour le club house (40 000 €) n'a pas été accordée car il ne s'agit pas d'une construction neuve. Le dossier est revu et relancé.

Transfert de compétence enseignement artistique :

Les compétences du SIVU seront transférées vers Laval Agglomération au 1er septembre 2017. Le souhait des membres du SIVU est de conserver les mêmes prestations.

Aujourd'hui, le transfert de compétence est annoncé avec un surplus de 300 000 € par an en fonctionnement pour les mêmes prestations.

Au vues des différentes informations échangées lors de la séance et de l'absence d'élément suffisant à la décision, le Conseil reporte sa délibération au 14 juin.

VI-Enfance-jeunesse (commission 18/04 - 4-9/05/2017)

N°53-10/05/2017 - Objet : Revalorisation des tranches du quotient familial

La commune bénéficie de subventions de la CAF pour les services périscolaires. Dans ce cadre, la mise en place du quotient familial est obligatoire. Ainsi, une revalorisation des tranches du quotient familial est proposée, applicable à l'ensemble des tarifs communaux bénéficiant de la mise en place du quotient familial à compter du 10 juillet 2017.

Le Conseil municipal, après étude, vote à l'unanimité la revalorisation des tranches du quotient familial à compter du 10 juillet 2017 :

| | | % Réduction |
|-----------|----------------|-------------|
| Tranche 3 | 0 à 900 € | 10 % |
| Tranche 2 | 901 à 1100 € | 5% |
| Tranche 1 | 1101 € et plus | 0% |

N°54-10/05/2017 - Objet : Tarifs été 2017 ALSH

La commission enfance jeunesse a constaté que les tarifs étaient inchangés depuis 2014. Aussi, il est proposé au Conseil d'adopter des tarifs revalorisés de 3% pour les activités et les camps de l'été 2017.

Activités 2017 :

| Tranches QF | Tarif pour 1 jour de centre par enfant |
|---|--|
| T5 (hors commune) | 38.41 € |
| T4 (enfant scolarisé non habitant la commune) | 23.72 € |
| T1 (1 101 € et plus) | 14.12 € |
| T2 (901€ à 1 100 €) | 13.41 € |
| T3 (0 € à 900 €) | 12.71 € |

Tarifs mini camps 3 et 5 jours enfance 2017:

La commission propose de créer un tarif unique pour les mini camps enfance de 3 jours ou de 5 jours :

| Camps de 3 jours | | Camps de 5 jours | |
|---|---------|---|---------|
| Tranches QF | Tarifs | Tranches QF | Tarifs |
| T5 (hors commune) | 115.22€ | T5 (hors commune) | 247.47 |
| T4 (enfant scolarisé non habitant la commune) | 71.16 € | T4 (enfant scolarisé non habitant la commune) | 164.18 |
| T1 (1 101 € et plus) | 42.36 € | T1 (1 101 € et plus) | 122.67€ |
| T2 (901€ à 1 100 €) | 40.23€ | T2 (901€ à 1 100 €) | 116.54€ |
| T3 (0 € à 900 €) | 31.13€ | T3 (0 € à 900 €) | 110.42€ |
| Séjour âne 11-13/07 | | Séjour pêche 17-21/07 | |
| - | | Séjour équitation 17-21/07 | |
| - | | Séjour Anjou sport nature 24-28/07 | |
| - | | Séjour la Rincerie 21-25/08 | |

Tarifs séjour jeunesse 2017 :

La commission propose les tarifs suivants pour les différents camps jeunesse :

| Séjour Noirmoutier 10-14/07 | | Séjour caisse à savon 17-21/07 | |
|---|----------|---|---------|
| Tranches QF | Tarifs | Tranches QF | Tarifs |
| T5 (hors commune) | 350,33 | T5 (hors commune) | 300,01 |
| T4 (enfant scolarisé non habitant la commune) | 197,31 | T4 (enfant scolarisé non habitant la commune) | 166,13 |
| T1 (1 101 € et plus) | 126.28 € | T1 (1 101 € et plus) | 106.32€ |
| T2 (901€ à 1 100€) | 122.33€ | T2 (901€ à 1 100 €) | 103€ |
| T3 (0 € à 900 €) | 118.39 € | T3 (0 € à 900 €) | 99.68€ |

| Séjour Anjou sport nature 24-28/07 | | Séjour St Brévin les pins 17-21/07 | |
|---|----------|---|---------|
| Tranches QF | Tarifs | Tranches QF | Tarifs |
| T5 (hors commune) | 316,46 | T5 (hors commune) | 341,36 |
| T4 (enfant scolarisé non habitant la commune) | 182,58 | T4 (enfant scolarisé non habitant la commune) | 188,34 |
| T1 (1 101 € et plus) | 116.85 € | T1 (1 101 € et plus) | 120.54€ |
| T2 (901€ à 1 100 €) | 113.20€ | T2 (901€ à 1 100 €) | 116.77€ |
| T3 (0 € à 900 €) | 109.55 € | T3 (0 € à 900 €) | 113.01€ |

Tarifs sortie été 2017 :

| Futuroscope | |
|---|--------|
| Tranches QF | Tarifs |
| T5 (hors commune) | 55,29 |
| T4 (enfant scolarisé non habitant sur la commune) | 41,62 |
| T1 (1 101 € et plus) | 26.64€ |
| T2 (901€ à 1 100 €) | 25.81€ |
| T3 (0 € à 900 €) | 24.97€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- ADOPTÉ à la majorité des voix, 1 voix contre, les tarifs des activités de l'été 2017
- ADOPTÉ à l'unanimité la tarification des camps pour l'enfance 2017
- ADOPTÉ à l'unanimité les tarifs proposés pour les camps jeunesse ainsi qu'une sortie

Contrat Enfance jeunesse :

CEJ - Le Contrat enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de financement passé entre la CAF et une collectivité afin de développer et optimiser l'offre d'accueil des enfants de moins de 17 ans.

Ce développement repose sur :

- Un diagnostic précis de l'offre existante et des besoins à venir (document à préparer pour fin juin 2017),
- Une définition des actions éligibles au contrat,

Les modalités de financement sont à préparer pour fin d'automne 2017.

En principes, tout nouveau financement est conditionné par une augmentation de l'offre d'accueil.

Afin de préparer ce nouveau contrat, un comité de pilotage est mis en place, composé de :

- Des membres des commissions enfance/jeunesse et scolaire
- Adjoints
- Directrices des services enfance/passarelle/jeunesse
- Représentants des associations de parents.

Information :

Création de régies d'avance pour l'été, mois de juillet et août 2017, les montants sont identiques à ceux de l'année dernière : 300 € pour les deux régies respectives enfance et jeunesse et 100 € pour la régie de la passerelle.

VII-Questions diverses

Liste banque alimentaire :

A ce jour, 6 foyers sont inscrits représentant 15 bénéficiaires. (au 5 mai)

Information :

Acquisition le 5 mai des terrains des consorts de Poulpiquet.

Dimanche soir, un incendie s'est déclaré. La gendarmerie, après enquête, a conclu à un incendie accidentel.

Prochains évènements sur la commune :

| | | |
|---------------------------|-------------|--|
| 11 mai 2017 | 18h30 | Inauguration local santé |
| 12 mai 2017 | 20h30 | Défilé de mode médiathèque |
| 19 mai 2017 | 18h00 | AG ADMR |
| 23 mai 2017 | 9h00 | Tirage au sort public jurés d'assises 2018 |
| 25-28 mai 2017 | | Jumelage |
| 1 ^{er} juin 2017 | 19h30 | AG UDAF 53 |
| 1 ^{er} juin 2017 | 9h00 | Randonnée VTT association sportive de la gendarmerie |
| 4 juin 2017 | 15h30-15h40 | Passage sur Entrammes pour « Les Boucles de la Mayenne » |
| 10 juin 2017 | | Fête de la musique organisée par le SIVU |
| 13 juin 2017 | | Réunion publique PADD à Parné |
| 15 et 17 juin 2017 | 9h-12h30 | Permanence géomètre du cadastre |
| 17-18 juin 2017 | | La Vélo aggro rétro |
| 23 juin 2017 | | Feux de la Saint Jean |
| 25 juin 2017 | | Rallye pédestre |
| 7 juillet 2017 | 18h30-22h | Critérium (bourg-lotissement) |
| 14 juillet 2017 | | Nouvelle édition « La Mayenne à Table » |
| 17 septembre 2017 | | Meeting aérien Journée du Patrimoine |

Elections : tableaux de permanence des élections législatives : les 11 juin et 18 juin 2017 - Rappel des horaires d'ouverture des bureaux de vote : 8h00-18h00

Prochaines réunions :

| | | |
|-------------|-------|---------------------------------|
| 15 mai 2017 | 20h00 | Commission générale |
| 30 mai 2017 | 20h30 | Commission scolaire |
| 1 juin 2017 | 20h30 | Acteurs de la vie locale |
| 6 juin 2017 | 20h00 | Commission Patrimoine |
| 7 juin 2017 | 20h00 | Commission voirie environnement |
| 8 juin 2017 | 20h30 | Commission enfance-jeunesse |

Prochains Conseil municipaux les 14 juin 2017 20h00 et 12 juillet 2017 20h30

Levée séance 23h50

| |
|--|
| RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTÉES |
|--|

Délibération n°50-10/05/2017/032 - Entreprise retenue pour les travaux d'aménagement de la rue du Moulin de la Roche

Délibération n°51-10/05/2017/032- Créances éteintes 2017

Délibération n°52-10/05/2017/032 - Délibération instaurant le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et relative aux modalités de réalisation des heures complémentaires

Délibération n°53-10/05/2017/034 - Revalorisation des tranches du quotient familial

Délibération n°54-10/05/2017/034 - Tarifs été 2017 ALSH

Séance du 10 mai 2017
Délibérations prises de
n°50 à 54/2017

| NOM | PRENOM | SIGNATURE | NOM | PRENOM | SIGNATURE |
|--------------------|----------|---------------|---------|------------|---------------|
| MARQUET | Didier | | BOIVIN | Christophe | |
| CIRON | Maurice | | GAUTIER | Sandrine | |
| DENEUX | Valérie | | CHARLES | Christophe | Absent-excuse |
| DELAMARCHE | Guy | | MAGNYE | Sandrine | |
| CORMIER SENCIER | Nathalie | | MAYOTE | Sylvie | |
| ALLAIRE | Jérôme | | BRUNEAU | Alice | |
| LEPAGE | Amanda | Excusée | PARIS | Karine | |
| DEVINAT | Fabienne | | CREN | Alain | Absent-excuse |
| BENOIT | Laurent | | DAVARD | Annie | Absente |
| BURON | David | Absent-excuse | | | |

